

framatome

HCTISN Framatome Romans

Thierry GILLOT – Directeur 3SEP

Badreddine FARES – Responsable Environnement

Paris, le 18/10/2022



Bilan annuel

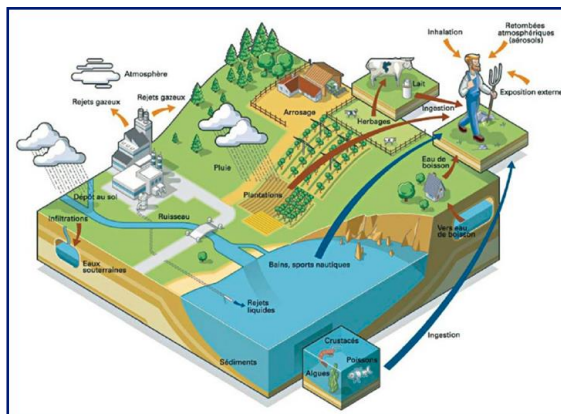
➤ Rapport TSN

- ✓ Synthèse de la surveillance environnementale de l'année

https://www.framatome.com/businessnews/liblocal/docs/3_Actualites/Dossiers/Framatome-rapport-information-romans-sur-isere-2022.pdf

➤ Rapport Environnement

- ✓ Résultats de la surveillance des rejets et de la surveillance de l'environnement
- ✓ Calcul d'impact du site sur la base de la surveillance des rejets de l'année
- ✓ Diffusé aux parties prenantes (CLI, ASN, IRSN, Préfecture, ARS, DREAL, Mairies)



Impact des rejets en mSv (pour les adultes) et localisation géographique	2019	2020	2021	Distance et localisation par rapport au site
Ferme Riffard	0,000021	0,00001	0,00001	Limite sud de site
Z.I. Sud	0,0000080	0,000004	0,000004	420m au nord-est
St Vérant	0,000016	0,000008	0,000008	250m au sud-sud-est

- ✓ Prise en compte des voies de transfert de la radioactivité
- ✓ Les éléments mesurés chaque année en sortie de site sont injectés dans un modèle pour calculer l'impact sur les populations

Site de Romans-sur-Isère © Framatome - Tous droits réservés

Commission Locale d'Information

Réunions CLI

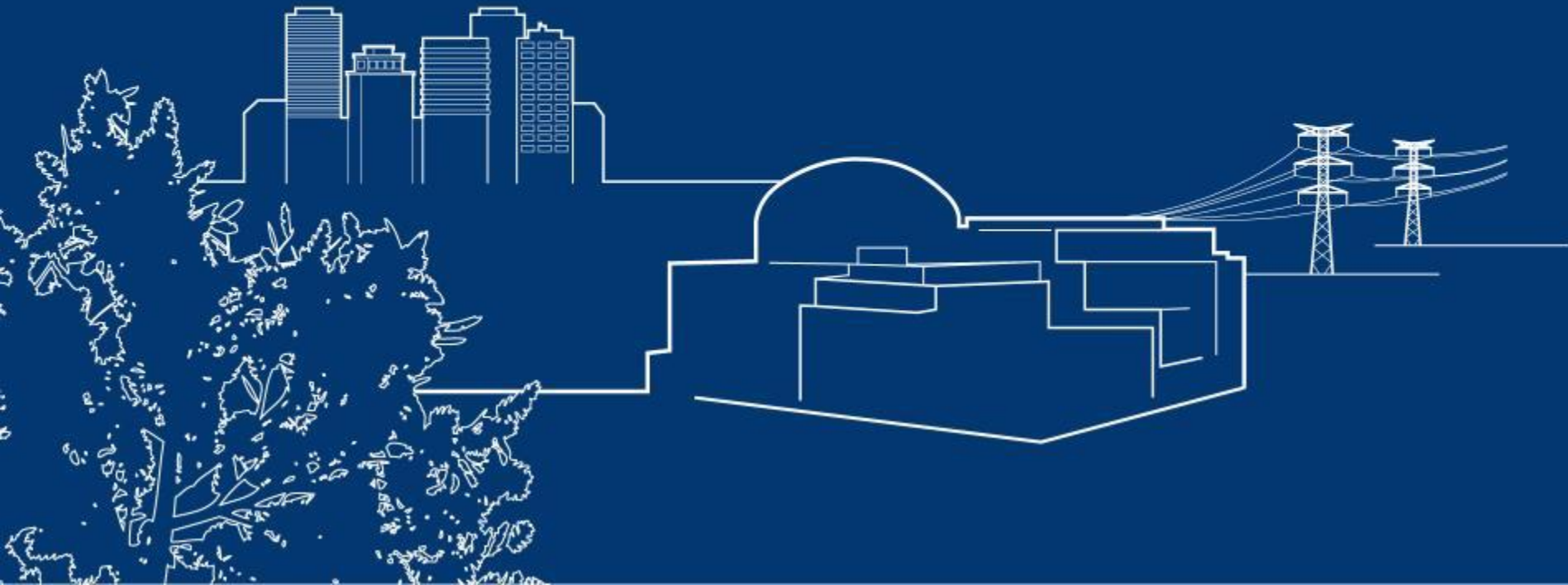
- Réunion plénière
 - ✓ Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement
 - ✓ Evolution de la surveillance environnementale
 - Ex : Mise en place de dosimètres neutrons aux limites du site*
- Réunion publique – octobre 2017

Modification de l'arrêté de rejet du site

- Consultation de la CLI – Mise en place d'un groupe de travail
 - ✓ Présentation de la demande de modification / Réunion plénière
 - ✓ Explication des évolutions / Réponses aux questions

framatome

Merci



Toute reproduction, modification, transmission à tout tiers ou publication totale ou partielle du document et/ou de son contenu est interdite sans l'accord préalable et écrit de Framatome.

Ce document et toute information qu'il contient ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été communiqués.

Tout acte de contrefaçon ou tout manquement aux obligations ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires et de poursuites judiciaires.